

Chiens

Nous vous remercions d'utiliser l'un des **12 points de ramassage** répartis judicieusement dans nos villages pour l'évacuation des excréments de vos animaux de compagnie, dans les sacs prévus à cet effet. Il est remarqué que certains excréments ne sont **pas ramassés** sur les parties herbeuses des pistes cyclables et jardins d'enfants. Les personnes concernées sont passibles **d'une amende**.

Piscines

Avant l'installation d'une piscine, une convention doit être demandée au secrétariat communal puis retournée dûment complétée. Selon les dimensions, un permis de construire est requis. Il est interdit de vider une piscine dans les ruisseaux.

Décharge SEOD à Boécourt

Cette décharge, située à la Courte-Queue à Boécourt, sera ouverte au public un samedi sur deux entre le 10 avril et le 6 novembre 2021. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.seod.ch.

Conteneurs semi-enterrés pour déchets ménagers

Le projet d'implantation de conteneurs semi-enterrés à Courroux et Courcelon suit son cours et devrait être réalisé durant l'année 2021. Les conteneurs, au nombre de 24, seront répartis sur tout le territoire communal en 10 emplacements et permettront la récolte des sacs taxés des ordures ménagères.

